

Question orale de M. De Bock : Synergies entre le CPAS et la commune souhaitées par l'Echevin du Personnel

M. De Bock rappelle que la presse a relayé récemment les souhaits de M. l'Echevin Cools quant à une rationalisation des structures administratives du CPAS et de la commune. Un travail de cette nature a déjà été accompli à propos des aides familiales. La démarche de M. l'Echevin Cools rejoint certaines préoccupations du groupe Défi, qui sont d'ailleurs partagées par d'autres formations politiques.

M. De Bock signale que la commune d'Etterbeek a déjà pris un peu d'avance en ce domaine en procédant à la rationalisation d'un certain nombre de services : le Personnel, les Travaux publics, l'Informatique, etc.

Vu que ce débat est évoqué à l'occasion du vote de chaque budget, M. De Bock souhaite faire le point sur la situation en demandant quelles initiatives sont susceptibles d'être lancées directement, sans attendre deux ou trois ans pour avancer dans cette voie.

L'expérience menée dans d'autres communes atteste que de telles synergies permettent de réaliser des économies significatives, même s'il y a parfois des écueils.

M. l'Echevin Cools répond que le Collège est très soucieux de renforcer les synergies avec le CPAS. Cette volonté s'est notamment traduite par la mise en œuvre d'un marché unique pour le gaz et l'électricité.

Il a aussi semblé opportun de procéder à une rationalisation dans le domaine informatique. Il est en effet plus rationnel d'éviter une extension inconsidérée du dispositif informatique grâce à la sauvegarde réciproque des données de la commune et du CPAS sur le serveur de l'institution associée.

Les contacts officiels organisés dans le cadre du comité de concertation commune-CPAS ont permis de mettre au point la fusion des aides familiales relevant des deux institutions, le service fusionné étant installé au sein de l'administration du CPAS. Les réflexions menées actuellement visent à déterminer si la centrale de marchés ou le service interne de prévention pourraient également bénéficier de synergies.

M. l'Echevin Cools insiste aussi sur l'action menée en ce domaine dans le cadre des « bilatérales personnel ». En effet, l'administration communale organise depuis quelques années des « bilatérales budget », qui prévoient des rencontres systématiques entre l'Echevin des Finances et les échevins et fonctionnaires des autres départements afin de discuter des propositions budgétaires. M. l'Echevin Cools a suggéré au Collège d'adopter le même processus pour le personnel. La secrétaire communale et la directrice des ressources humaines ont donc participé à toute une série d'entretiens avec les échevins et fonctionnaires dirigeants des différents services ainsi qu'avec le secrétaire et les responsables du CPAS, afin d'explorer les pistes susceptibles de permettre le développement de synergies en matière de gestion du personnel.

Les Régions wallonne et flamande sont beaucoup plus avancées que la Région bruxelloise dans le domaine des synergies. M. l'Echevin Cools cite à titre d'exemple la possibilité pour un échevin d'exercer en Wallonie la présidence du CPAS. Mais les changements institutionnels nécessaires à l'adoption de telles mesures ne relèvent pas de la compétence d'une commune. Cependant, l'administration communale et le CPAS ont la volonté d'aller aussi loin que possible dans cette voie, afin d'éviter la duplication des services.

M. De Bock souhaite que la même démarche soit effectuée en matière de contentieux juridique et de logement, où des synergies pourraient opportunément être établies entre la Régie foncière, l'Agence immobilière sociale d'Uccle (AISU) et Binhome.

Il suggère aussi l'organisation d'une visite des services administratifs de la commune et du CPAS d'Etterbeek pour les mandataires ucclais, afin que ces derniers puissent s'en inspirer le cas échéant.

M. l'Echevin Cools précise que des collaborations existent d'ores et déjà dans le domaine du logement, vu que deux conventions ont été établies pour régir les rapports de l'AISU avec respectivement la commune et le CPAS. M. l'Echevin Cools est aussi favorable au transfert des logements sociaux à l'AISU et

compte le proposer au Collège le moment venu. Néanmoins, cet organisme devra disposer d'effectifs suffisants pour être en mesure d'exercer cette compétence.

L'établissement de synergies avec Binhome s'avère plus complexe dans la mesure où cet organisme est géré selon des règles particulières. En outre, les services de Binhome sont tellement débordés qu'ils pourraient difficilement prêter main forte à la commune, au CPAS ou à l'AISU.